



Mairie de Rieutort de Randon
48700 RIEUTORT DE RANDON
☎ 04.66.42.98.74
☎ 04.66.47.39.98

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2009

L'an deux mil neuf, le 20 octobre à 14 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Terre de Randon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrice SAINT-LEGER.

Etaient présents : M SAINT-LEGER Patrice, BERGONHE Maurice, BRUNEL Didier, VIALA André, BONNAL Alexis, GOAREGUER Jean-Luc, MEYNIER Jean-Paul, RECOULIN Marcel, AMAT Christian, FLEURY DE LA RUELLE Philippe, CRESPIEN Benjamin, VELAY YVAN, TERRISSON Philippe, ROUSSET Privat, JAFFUEL André, COMPEYRON Alain, DELRUE Jeanine, JALBERT Jean-Pierre, GERBAL Gisèle.

Absents excusés : GERVAIS Michel, CALMELS Florence, M. PRUNET Arnaud, TRAUCHESSEC Célestin, CORNUT Serge, VALENTIN Joël, BOULAGNON Jacques, DELMAS Jean-Claude, MOLLING Michel

Pouvoirs : M. BOURGADE Jean donne pouvoir à M. VELAY Yvan
M. BONHOMME Michel donne pouvoir à M. TERRISSON Philippe

Secrétaire : M. BRUNEL Didier

I/ Les décisions suivantes ont été votées après délibération de l'assemblée :

➤ **Zone d'Activité Le Chastel - Acquisition de parcelles**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la réalisation d'une zone d'activité sur la commune du Chastel.

M. Claude Gerbail possède 2 parcelles cadastrées :

✓ Section AV 158 d'une superficie de 441 m²

✓ Section AV 156 d'une superficie de 757 m²

Soit un total de 1198 m²

Le président propose à l'assemblée d'acheter ces deux parcelles pour un montant global et forfaitaire de 8000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte la proposition du président et l'autorise à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

➤ **Zone Artisanale de Rieutort-de Randon – Vente du lot N°1**

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la SARL Garrel Menuiserie souhaite acquérir le lot N°1 de la Zone Artisanale de Rieutort-de-Randon d'une contenance de 2 400 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ De vendre à la SARL Garrel Menuiserie le lot N° 1 de la Zone Artisanale de Rieutort-de-Randon d'une contenance de 2 400 m² pour un montant de 20 400 € HT soit 24 398,40 € TTC.
- ✓ La Communauté de Communes de la Terre de Randon sera représentée pour cette vente par Monsieur Patrice SAINT-LEGER, Président.

➤ **Zone Artisanale de Rieutort-de-Randon - Vente du lot N°3**

Monsieur le Président expose que l'entreprise DF Construction souhaite acquérir le lot N°3 de la Zone Artisanale de Rieutort-de-Randon d'une contenance de 2 515m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ De vendre à la SAS DF Construction le lot N° 3 de la Zone Artisanale de Rieutort-de-Randon d'une contenance de 2 515m² pour un montant de 21 377,50 € HT soit 25 567,49 € TTC.
- ✓ La Communauté de Communes de la Terre de Randon sera représentée pour cette vente par Monsieur Patrice SAINT-LEGER, Président.

➤ **Dépôt du dossier ZDE**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le projet de Zone de Développement Eolien sur le territoire de la communauté de communes et fait le point sur son avancement.

Une réponse des services du Réseau de Transport d'Electricité (RTE) qui avait été sollicité pour une puissance de raccordement de 94 MW (dont 14 MW déjà raccordé) à été reçu en date du 17 septembre 2009 expliquant que les renforcements seront pris en compte d'ici 3 à 7 ans.

Mme BOYER du cabinet BRL nous fait parvenir dans les plus brefs délais le document définitif qui devra être déposé auprès des services de la DRIRE.

Le président demande l'autorisation de déposer le dossier d'étude réalisé par le cabinet BRL.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à déposer le dossier ZDE auprès des services de l'Etat pour instruction.

➤ **Lotissement Estables : Signature de la convention de rétrocession.**

Monsieur le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention de rétrocession entre la commune d'Estables et la communauté de communes afin d'incorporer la voirie, les espaces verts et les réseaux secs et humides du lotissement d'Estables au domaine communal (Art. R 442-8 du code de l'urbanisme).

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention de rétrocession avec la commune d'Estables.

➤ **Demande de subvention Conseil Général - Réhabilitation du « site de Coulagnettes »**

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire le projet de réhabilitation du patrimoine « site de Coulagnettes ».

Il propose de solliciter une subvention de 80 000 € auprès du Conseil Général.

Le coût de cette opération est estimé à **555 467,50 € HT**

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide:

- ✓ De solliciter une subvention de 80 000 € auprès du Conseil Général.
- ✓ D'autoriser M. le président Patrice SAINT-LEGER à signer toutes les pièces nécessaires.
- ✓ D'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant Total HT du projet :	555 467,50 € HT
Subvention Conseil Général :	80 000 € HT

➤ **Demande de subvention Conseil Général – Etude de faisabilité SELO du site de Coulagnettes**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour une étude de faisabilité du site de Coulagnettes.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, l'assemblée décide :

- ✓ De solliciter cette subvention au taux le plus avantageux.
- ✓ D'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

➤ **Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire Réhabilitation du patrimoine - site de « Coulagnettes ».**

Monsieur le Président propose de solliciter une subvention de 30 000 € au titre de la Réserve Parlementaire.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide:

- ✓ De solliciter une subvention de 30 000 € au titre de la Réserve Parlementaire.
- ✓ D'autoriser M. le président à signer toutes les pièces nécessaires.
- ✓ D'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant Total HT du projet :	555 467,50 € HT
Réserve Parlementaire :	30 000 € HT

➤ **Demande de subvention PED pour l'acquisition de la bascule pèse bétail.**

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'il convient de solliciter une subvention de 10 000 € au titre du PED.

Cette acquisition présente un coût de 40 000 € HT.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de solliciter une subvention de 10 000 € au titre du PED pour l'acquisition de la bascule pèse bétail.

➤ **Demande de subvention PED pour l'acquisition d'un véhicule polyvalent pour le déneigement.**

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'il convient de solliciter une subvention de 15 000 € au titre du PED pour l'acquisition d'un véhicule polyvalent de déneigement.

En effet, cette acquisition présente un coût de 40 000 € HT.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de solliciter une subvention de 15 000 € au titre du PED pour l'acquisition d'un véhicule polyvalent de déneigement.

➤ **Désignation d'un membre représentant de la Communauté de Communes de la Terre de Randon à la CLE Lot Amont.**

Il a été procédé à la désignation d'un membre de la CLE Lot Amont.

A été élu à l'unanimité :

M. FLEURY de la RUELLE Philippe

➤ **Décision Modificatives :**

Afin de couvrir les frais d'équipement insuffisamment évalués, les décisions modificatives suivantes ont été adoptées.

Budget Annexe Zone Artisanale : + 5000 € (éclairage SDEE)

Budget Laiterie : + 613 € (Taxe locale d'équipement)

➤ **Désignation d'un membre représentant de la Communauté de Communes de la Terre de Randon à la CLE Lot Amont.**

Il a été procédé à la désignation d'un membre de la CLE Lot Amont.

A été élu à l'unanimité :

M. FLEURY de la RUELLE Philippe

➤ **Fixation des taux concernant les possibilités d'avancements de grade au titre de l'année 2010.**

Le Conseil Communautaire décide de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX POUR 2010 %
Adjoint Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	
	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	
Adjoint d'Animation	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	100 %
Ingénieur	Ingénieur Principal	100%

➤ **Projet multiservices Saint-Denis-en-Margeride – Demande d'aide**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de solliciter une aide auprès de l'Association « Pays des Sources » dans le cadre du contrat de pays 2010.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, l'assemblée décide :

- ✓ De solliciter cette aide au taux le plus avantageux.
- ✓ D'autoriser le Président à signer toute les pièces nécessaires à ce dossier

➤ **Création d'un emploi en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)**

Le C.A.E. est un dispositif ouvert aux collectivités territoriales. La Communauté de Communes de la Terre de Randon peut donc décider d'y recourir. Aujourd'hui, les services techniques intercommunaux assurent plusieurs missions dont certaines font apparaître des besoins en personnel.

Il est donc possible de créer un C.A.E pour un emploi d'agent technique polyvalent, à raison de 35 heures par semaine. Ce contrat à durée déterminée sera conclu pour une période de 1 an renouvelable 1 fois. La rémunération prévue correspondra au S.M.I.C.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ d'approuver la création d'un emploi en C.A.E pour une période de 12 mois renouvelable 1 fois, avec un temps de travail de 35 heures hebdomadaires et une rémunération au S.M.I.C et ce à compter du 1^{er} Janvier 2010.
- ✓ d'autoriser Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes les conventions avec le Pôle Emploi et les services de l'Etat, ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

➤ **Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E) 2009**

Monsieur le Président informe l'assemblée de la demande d'adhésion faite par le CAUE pour l'année 2009.

Après avoir délibéré, l'Assemblée décide à l'unanimité d'adhérer au CAUE pour l'année 2009. Cette cotisation est de 250 €.

➤ **Action contre la faim : demande de subvention exceptionnelle**

Monsieur le Président informe l'assemblée de la demande de subvention exceptionnelle faite par action contre la faim suite aux seismes survenus entre le 30 septembre et le 1^{er} octobre sur l'île indonésienne de Sumatra.

Après avoir délibéré, l'Assemblée décide à l'unanimité de voter l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 € à Action contre la Faim.

Le Président,
Patrice SAINT-LEGER